PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ASSOCIATION LA LIGNE D'EAU ST MARCEL/VERNON (LLO)

Mairie de St Marcel

Route de Chambray

27950 SAINT MARCEL

Le vendredi 5 juillet 2019 à 19h30, les membres de l'Association LA LIGNE D'EAU ST MARCEL/VERNON (LLO) se sont réunis à La Maison des Associations de St Marcel en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Bureau.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires.

L'Assemblée était présidée par M. Jean-Marc HOLUBEIK, président de l'Association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Patricia ECHARD, secrétaire de l'Association.

L'Ordre du Jour a été rappelé par le président :

- Rapport moral 2018/2019
- Bilan sportif 2018/2019
- Bilan financier au 31/5/2019
- Objectifs de la saison 2019/2020
- Budget prévisionnel 2019/2020
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Remise des récompenses

En préambule, le président de l'association précise aux adhérents la rupture de contrat conventionnelle conclue entre M. François Martinet, entraîneur, et le club La Ligne d'Eau prenant effet en date du 19/6/2019.

Il est ensuite fait lecture des différents rapports, moral (M. Holubeik), sportif (M. Thépin) et financier (M. Lampérier).

Le rapport moral fait état de l'implication du club dans la vie locale par l'intégration à l'Ecole Municipale des Sports de la Ville de Vernon, par des participations au Téléthon, aux Villages des Associations, à l'événement FFN, La Nuit de l'Eau, des bonnes relations avec les autres associations et l'UCPA. Il a été évoqué le départ de François Martinet, l'arrivée de Ludovic Thépin en tant qu'entraîneur principal et du renforcement des heures de Barbara Strappazzon.

Le bilan sportif fait état des taux de réussite aux test ENF avec le changement de règle de la FFN, des qualifications et classements au niveau régional et national. Il a été fait un rappel sur l'obligation faite aux clubs de présenter des officiels.

Le bilan financier fait état d'une sensible diminution du nombre d'adhérents et d'un renouvellement de 45% de ceux-ci. Il fait ressortir des postes adhésions, subventions, entraîneur et boutiques en deçà du budget (mali), tandis que les postes bureau, déplacements, matériels et manifestations ont été au-dessus du budget (boni). Le résultat de l'année se trouvant affecté par la rupture conventionnelle du contrat de travail de M. Martinet.

Les objectifs présentés pour la saison 2019/2020 concernent le choix de diminuer le nombre potentiel de nageurs par ligne, de poursuivre l'accompagnement des jeunes avec l'EMSC, la formation, les stages, les tests ENF et des créneaux plus souples pour les compétiteurs, ainsi que l'implication dans la vie locale (Octobre Rose). Il est présenté la volonté d'augmenter le nombre de nageurs au niveau régional et plus.

L'augmentation du prix de la licence (obligatoire) par la FFN ainsi que la souplesse des créneaux compétition amène à revoir le tarif d'adhésion « compétition » (+10€). Par ailleurs, l'augmentation de la commission ANCV de 1% à 2,5% oblige désormais le club à appliquer des frais de traitement ANCV de 5€. Les autres éléments du tarif restent inchangés (remise Vernon/ St Marcel, Pass'Jeunes, Atout Normandie, Etudiant, remise Famille)

Le budget présenté pour la saison 2019-2020 est équilibré (résultat = 0).

Un appel à l'implication de tous pour améliorer le fonctionnement de l'association a été fait.

Une discussion avec Mme Defrance a porté sur le résultat négatif de 5928 € et le coût des entraîneurs. Il a été rappelé que ceci était dû à la rupture conventionnelle du contrat de M. Martinet, dûment validée par le Conseil d'Administration conformément aux Statuts du Club.

A l'issue des débats, le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Rapports moral et financier : l'assemblée adopte la délibération à l'unanimité moins trois voix,
- Approbation du budget 2019/2020 : l'assemblée adopte la délibération à l'unanimité,
- Renouvellement des mandats et des membres du Conseil d'Administration :
    - Candidats (sortants statutaires) : Bruno Brachet (coopté), Patricia Echard,
    - Nouveau candidat : Jérôme Boyère,
    - Membre ayant fait le choix de ne pas se représenter : Amélie Cameira.

Après un appel à des candidatures de dernière minute, il est procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration. Sont élus à l'unanimité Mme Patricia Echard et Ms. Bruno Brachet et Jérôme Boyère.

Il a ensuite été procédé à la remise des récompenses aux membres méritants, dont la liste avait été définie par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale, signée par le Président et la secrétaire.

A Saint Marcel, le 14 juillet 2019

Le Président

La secrétaire